/AS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-69 du 22 Mars 1977

portant nomination du Camarade Armand MONTEIRO en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Bénin auprès de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (U.R.S.S.)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le décret N°75-226 du 18 septembre 1975, portant attributions et réorganisation du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
VU le décret N°149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965, portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels divers alloués aux agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les décrets modificatifs subséquents ;
Sur proposition du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Le Camarade Armand MONTEIRO est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Bénin auprès de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, avec résidence à MOSCOU.

ARTICLE 2 - Dans ses nouvelles fonctions, le Camarade Armand MONTEIRO bénéficiera du traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités et avantages divers alloués par le décret N°149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965 et les textes qui l'ont modifié aux agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération en service à l'étranger.

.../...

ARTICLE 3 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 22 Mars 1977

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,

Michel ALLADAYE

Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 MAEC 6 autres Ministères 14 SGG 4 SPD 2 IEAA-IEEF 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 Dept N°1 du MAEC 4 - DB-DCF-Solde 6 Trésor 4 DI 4 DPE au MFPT 2 Intéressé 1 Ambabénin en URSS 2 JORPB 1 BN-UNB-FSJEP 6.